
UPAM

UNION POUR UN AVENIR MEILLEUR

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

WWW.UPAM.ORG

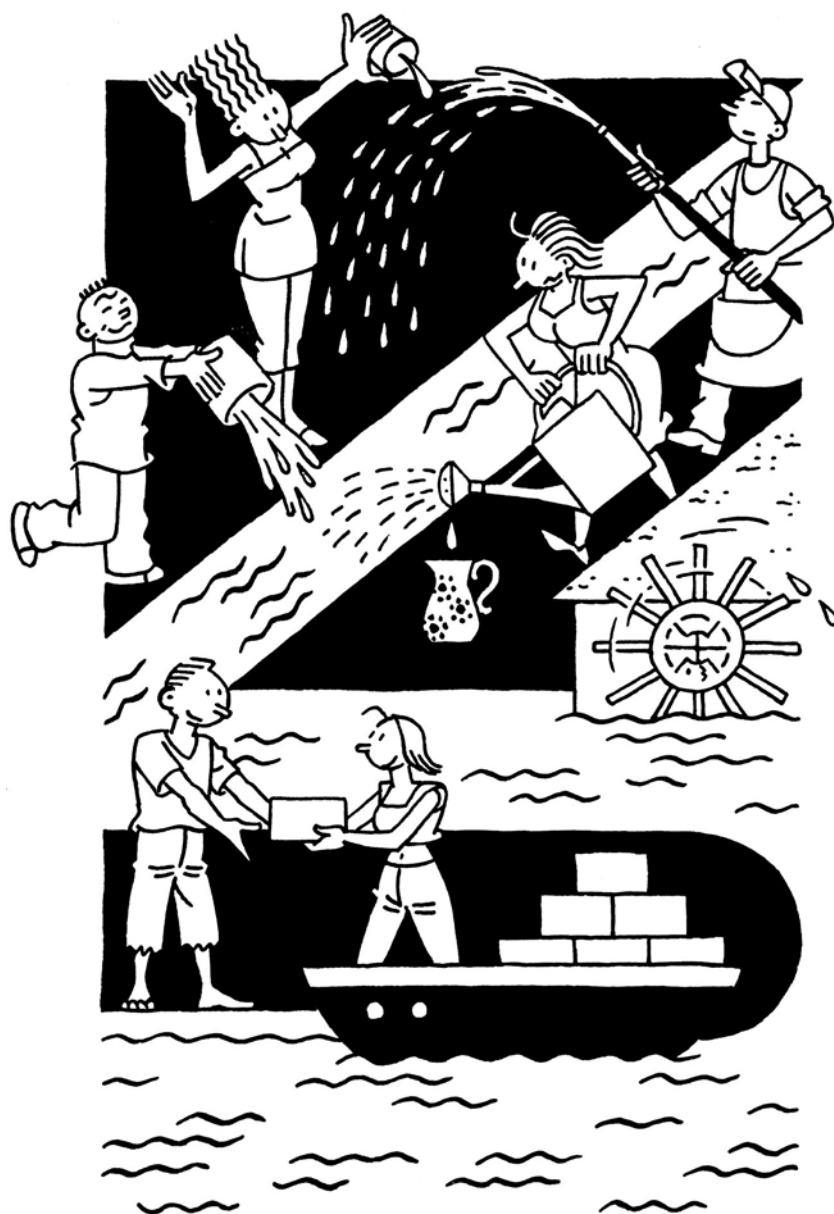


TABLE DES MATIÈRES

Ia. INTRODUCTION	4
Ib. HISTORIQUE	5
II. DEFINITION DU TYPE D'ENGAGEMENT	7
III. PROJETS :	
IIIa. PROJET « MAHACHKALA ».....	9
Projet de mise en place d'une halte-garderie à Mahachkala (Daguestan, Russie)	
<i>Ce projet vise à améliorer l'intégration d'enfants et de jeunes adultes porteurs d'une forme lourde de handi- cap, dans la République du Daguestan.</i>	
IIIb. PROJETS MONGOLIE.....	12
Suite du projet de ramassage scolaire pour enfants sourds- muets à Oulaan Baator et perspectives nouvelles	
IIIc. PROJET BIRMANIE	13
Projet de reconstruction d'écoles en Birmanie	
<i>En mai 2008, un violent cyclone a détruit des cen- taines de villages au Sud de la Birmanie. Le présent pro- jet vise à reconstruire des écoles dans un certain nombre de ces villages.</i>	

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES :

A. Liste des membres actifs de l'UPAM	16
B. Bilan et compte de résultat	17
C. Statuts de l'UPAM.....	18

Ia. INTRODUCTION

L'année 2010 a été, pour l'UPAM, une année de conclusions.



Après dix ans de travail dans le domaine du handicap en Russie, notre dernier grand projet de centre d'accueil pour jeunes handicapés s'est achevé dans le courant de l'année (voir p. 9). Il est possible que nous donnions encore une extension à ce projet, mais nous ne relancerons certainement pas de nouveau projet dans ce domaine. Un regard en arrière, à l'heure de quitter ce terrain, nous permet de mesurer à quel point la problématique du handicap a évolué en Russie pendant ces dix années. De nombreuses structures spécialisées ont été mises en place et les mentalités, peu à peu, ont changé. Nous pouvons même admirer aujourd'hui quelque chose qui ressemble au réseau de compétences que nous avons rêvé jadis, lorsque tout cela paraissait bien loin... Loin de vouloir nous attribuer une part significative dans cette évolution, nous pouvons tout de même nous flatter d'avoir été de la partie – notamment à travers nos participations à une réunion internationale sur ces questions, à Londres en 2005, et à une première conférence nationale russe sur l'autisme, l'année suivante.

Mais le vent d'ouest nous a poussés au-delà de la vaste Sibérie, et c'est en Mongolie et en Birmanie que nos nouveaux projets se développent. Dans les deux cas, un premier projet s'est achevé, appelant des suites.

En Birmanie (voir p. 13), nous souhaitons continuer à trouver des fonds pour reconstruire les écoles détruites par le cyclone de mai 2008, tandis qu'en Mongolie (voir p. 12), c'est un projet de développement de structures maraîchères qui nous occupera dans un avenir proche.

Ch.I.

Ib. HISTORIQUE

L'UPAM (union pour un avenir meilleur) a été fondée en février 1993. A sa source, le constat d'un petit groupe de collègues que tout n'était pas « pour le mieux dans le meilleur des mondes », et la volonté qui en a découlé de ne pas rester des spectateurs passifs, mais de faire quelque chose.



« Quelque chose »... Mais quoi ?

Plutôt que d'adhérer individuellement à une grande organisation déjà en place, nous avons choisi de fonder notre propre groupe et d'essayer de mettre sur pied une action avec nos propres moyens.

Dans un premier temps, nous avons surtout collaboré avec d'autres petites ONGs, en nous focalisant essentiellement sur les problèmes liés à l'enfance. Puis, nous avons commencé à établir des contacts personnels directs, d'abord au Brésil, puis en Indonésie, et l'essentiel de nos activités, de 1994 à 1997, a consisté en des actions ponctuelles destinées à nous rapporter des fonds que nous envoyions à nos correspondants locaux.

Au Brésil, nous avons participé à la construction et à l'aménagement de tout un complexe scolaire, du jardin d'enfants à l'apprentissage technique, dans la région du Nordeste.

En Indonésie, nous avons soutenu un orphelinat ainsi qu'une école-internat pour les enfants de familles pauvres, sur l'île de Lombok. En été 1997, trois d'entre nous se sont rendus sur place pour participer à la construction de nouveaux bâtiments dans cette école. Après des installations sanitaires, un deuxième bâtiment scolaire a été construit (appelé « Swiss building » !).

Petit à petit, nous avons affiné notre conception du type d'engagement que nous souhaitions mettre en œuvre, et nous avons appris à travailler dans le sens de la « coopération au développement ».

C'est dans cette perspective que s'est inscrit notre premier « grand » projet : la reconstruction et l'aménagement complet d'une école dans le Nord de l'Albanie. L'inauguration a eu lieu en avril 2000.

Au cours de cette même année, nous avons élaboré un double projet de création de garderies pour enfants handicapés en Russie, dans les villes de Novgorod et de Krasnoïarsk. Un peu plus de trois ans après les premiers contacts, nous avons pu mettre un point final à ces projets : les deux garderies volaient de leurs propres ailes et elles continuent de fonctionner de façon très satisfaisante, dépassant même nos attentes à bien des égards.

Nous avons encore approfondi notre connaissance du terrain russe en menant un projet ponctuel dans trois orphelinats de l'Oural, en 2002.

Cette implication suivie en Russie nous a permis de participer à un mouvement visant à mettre en place une structure dynamique qui favorise l'émulation et le dialogue, à l'échelle nationale, sur les questions de handicap. A ce titre, nous avons participé à la mise sur pied d'un important rassemblement national autour de l'autisme, qui s'est tenue à Pskov en avril 2006.

Les contacts noués à l'occasion de cette conférence ont engendré de nouveaux projets : d'une part, la mise en place d'une structure d'accueil pour enfants handicapés dans la ville de Mahachkala, dans le Daguestan, et d'autre part, l'organisation de deux séjours d'échange entre des groupes russes et suisses actifs dans le domaine du handicap. L'été 2007, ainsi, a vu se dérouler un séjour d'échange et de partage en Valais, ainsi qu'un atelier de théâtre intégratif au Tessin.

L'année 2008 a aussi été pour nous l'occasion d'entreprendre des actions dans de nouvelles régions : suite au cyclone qui a ravagé le Sud de la Birmanie, nous avons lancé une action d'urgence. Cela nous a permis de connaître un groupe local avec lequel nous avons entrepris de reconstruire des écoles : trois bâtiments ont été construits en 2008-9, puis deux autres dans le courant de 2010.



Cérémonie d'inauguration de l'école de Lay.
Gwa Sai.
Photo : Ma Sandar (janvier 2011)

L'autre pays dans lequel nous avons commencé à travailler en 2008-9 est la Mongolie. Notre premier projet dans ce pays a consisté à acheter deux bus destinés au ramassage scolaire d'enfants sourd-muets qui, sans cela, ne seraient pas scolarisés.

Ch. I.

II. DEFINITION DU TYPE D'ENGAGEMENT



La conception de l'action humanitaire que nous cherchons à promouvoir au sein de l'UPAM est basée sur une vision large de « développement », plutôt que sur une « aide humanitaire » directe, répondant ponctuellement à une situation de crise ou à un désastre humain. Ce dernier type d'aide est absolument indispensable, mais il est évident que les moyens, tant humains que financiers, dont nous disposons ne nous permettent pas de nous engager dans ce sens. Et puis, surtout, notre façon d'envisager les problèmes humains nous porte plutôt à essayer de prendre le temps d'élaborer des projets qui dépassent les limites de notre intervention personnelle : selon le vieil adage, nous préférons apprendre à un homme à pêcher, plutôt que de lui donner un poisson...

Par le principe de la « **coopération au développement** », nous cherchons non seulement à éviter de créer une dépendance, mais surtout, nous espérons permettre à ceux que nous soutenons d'acquérir une autonomie, de telle sorte qu'ils puissent rapidement gérer eux-mêmes ce que nous avons construit ensemble. Notre action ne se justifie que parce qu'elle se fixe un terme et prévoit le moment où nos partenaires devront assumer eux-mêmes le suivi du projet.

Dans cette perspective, un lien très solide avec des partenaires locaux se révèle indispensable, tant dans la préparation que dans la mise en oeuvre et le suivi de nos projets. Pour le choix de ces partenaires – qui sont la clef de tout l'édifice – le premier critère est que ce soient des gens qui ont déjà tenté de construire quelque chose par leurs propres moyens, avant notre arrivée. Nos projets doivent toujours prendre appui sur une initiative préexistante, et se présenter comme un appui permettant de réaliser un rêve autour duquel une dynamique a déjà été créée. Ainsi, nous sommes certains de ne pas être à côté des besoins réels de ceux que nous cherchons à aider, et, d'autre part, nous avons de bonnes raisons de croire que la motivation de nos partenaires pour le projet n'est pas apparue avec notre arrivée.

Ces partenaires locaux, nous devons être capables de les écouter : nous ne sommes là que pour les aider à exprimer ces besoins et à les satisfaire, dans la mesure du possible. Ils sont les principaux artisans du projet, et notre rôle consiste à cadrer leurs aspirations, à trouver un financement et à les aider à gérer le déroulement du projet.

Cette dimension de formation est importante : en fin de projet, nous laissons sur place une structure autonome, capable de fonctionner seule dans son contexte et susceptible de créer des dynamiques locales, de favoriser l'éclosion d'autres initiatives analogues... La réussite d'un projet s'évalue aussi *autour* de ce projet.

Par cette collaboration, nous voulons donc également contribuer à la revitalisation d'un tissu social, ainsi que des capacités d'engagement locales. Souvent, dans les lieux où nous intervenons, un tissu associatif rencontre des difficultés à se développer suffisamment pour se faire entendre. Notre vision de l'humanitaire consiste aussi à permettre aux différents groupes avec qui nous travaillons de s'affirmer dans la réalité sociale où ils se trouvent.

En outre, le fait de toujours travailler avec des contacts sur les lieux-mêmes de notre action nous permet d'être mieux acceptés (ce qui est nécessaire pour que nous puissions agir), et de toujours être au courant de tous les détails des actions que nous menons (cela est primordial aussi pour nos donateurs).

Enfin, ce contact permanent nous permet à nous aussi de nous former, et de développer une meilleure connaissance des spécificités de telle ou telle région, de comprendre mieux les structures administratives comme les mentalités. Nous cherchons, au delà du développement, à donner à notre action une dimension de rapprochement et d'échange réel.

C'est, à notre avis, uniquement par cette réciprocité qu'une action humanitaire peut être véritablement fructueuse, et ne pas se restreindre à un apport unilatéral (de solutions toutes faites, et d'argent pour les payer).

T.J. & Ch.I.

IIIa. PROJET « MAHACHKALA »

Projet de mise en place d'une halte-garderie à Mahachkala (Daguestan, Russie)

Valeur du projet : 154'108.- SFr

Donateur : Fondation Pro Victimis, Genève



Ce projet vise à améliorer l'intégration d'enfants et de jeunes adultes porteurs d'une forme lourde de handicap, dans la République du Daguestan.

Les prémices du projet remontent à la conférence pan-russe sur l'autisme cofinancée par l'UPAM, qui s'est tenue à Pskov au printemps 2006. Une rencontre, dans ce cadre, avec la responsable d'un groupe de parents actifs à Mahachkala (République du Daguestan) a été suivie d'une visite de terrain effectuée par un membre de l'UPAM en été 2006, à la suite de laquelle un premier projet a été élaboré.



Quelques dissensions entre nos partenaires locaux, un changement de lieu pour abriter les activités du centre ainsi que la situation politique tendue de la région nous ont portés à remodeler quelque peu le projet et à retarder sa mise en œuvre, mais les travaux ont finalement pu débuter en avril 2009. Il s'agissait, dans un premier temps, de permettre à nos partenaires (l'association « Vie sans larmes ») de rénover et d'équiper complètement les vastes locaux qu'ils avaient pu obtenir pour y installer leur centre d'accueil et de réhabilitation pour jeunes handicapés.

Après quelques semaines de travaux nécessaires pour rendre le bâtiment habitable, l'UPAM et « Vie sans larmes », grâce à la donation de la Fondation Pro Victimis, ont pu commencer à équiper peu à peu les dix pièces du centre : une salle de jeu, une salle d'informatique, un cabinet de logopédie, une chambre sensorielle, une cuisine, une salle de consultation, le bureau de la directrice, une salle de sport et une salle de musique ainsi qu'un grand hall, muni d'une table et de divans. Il reste encore une salle vide, qui devrait accueillir à l'avenir des ateliers de polygraphie (voir ci-après).



**Inauguration du nouveau centre.
Photo : Ajshat Gamzaeva (mars 2010)**

Le centre est à présent opérationnel depuis un peu plus d'une année ; il accueillait au départ, une trentaine d'enfants quotidiennement, mais ce chiffre ne cesse d'augmenter : aux dernières nouvelles, ce sont désormais 47 enfants qui fréquent régulièrement les locaux de « Vie sans larmes ». Pour s'occuper de chaque enfant selon ses besoins spécifiques, le centre dispose de 2 pédagogues, 1 logopédiste, 1 psychologue, 1 thérapeute et 1 kinésithérapeute. Un avocat social, des coordinateurs ainsi que plusieurs bénévoles (notamment des étudiants en droit, pédagogie et psychologie) sont aussi présents pour l'accueil des enfants et pour le conseil aux parents.

Les salaires de ces spécialistes sont financés par un autre fonds, l'UPAM ne gérant que l'équipement du centre.

Notons également que le centre fait partie d'un réseau qui regroupe plusieurs structures russes travaillant autour du handicap. Ce projet de réseau, financé par l'Union Européenne et chapeauté par Handicap International Russie, vise à mettre en relation les ONG locales, pour que celles-ci puissent échanger leurs expériences et partager leurs compétences. Le soutien de l'UPAM à « Vie sans larmes » et le projet de l'Union Européenne entretiennent donc une relation de complémentarité des plus positives. Tandis que l'essentiel des frais de fonctionnement du centre est à la charge du projet de réseau, notre projet inclut en contrepartie des achats qui sont indispensables pour que nos partenaires puissent assumer leur rôle de relais dans le cadre de ce réseau.

La conjonction des deux projets contribue donc à faire de « Vie sans larmes » un interlocuteur important non seulement pour les familles de Mahachkala touchées par le handicap, mais aussi pour les groupes concernés par ces problématiques, à un niveau national.

Les instances administratives ainsi que les médias du Daguestan semblent d'ailleurs bien mesurer l'importance des activités de « Vie sans larmes », et ne ménagent pas leur soutien à notre projet. Il faut dire qu'il n'existait aucune structure de ce type au Daguestan jusque-là.

Du côté politique, le Ministère de l'éducation a accepté de prendre à sa charge environ la moitié des travaux de rénovation, dans la mesure où ceux-ci, à cause du changement de lieu, ont largement dépassé les sommes qui avaient été envisagées et inscrites dans notre budget prévi-

sionnel. Cet important soutien matériel s'est doublé de plusieurs marques de reconnaissance, dont la présence de personnalités politiques lors des diverses manifestations publiques organisées par « Vie sans larmes », de l'inauguration officielle du centre à un séminaire régional autour de la question du handicap, en passant par diverses fêtes ou conférences. Les médias, de leur côté, ont largement relayé ces événements, à travers des articles, émissions radio ou télévision consacrées au nouveau centre.

Au niveau de l'équipement du centre, après une première série d'achats très conséquents consacrés à l'ameublement général des locaux et à l'acquisition de tout le matériel bureautique, nos partenaires se sont procurés l'année passée deux minibus pour pouvoir véhiculer les enfants. Ils ont également terminé de munir le centre du matériel pédagogique nécessaire à la mise en place des activités régulières avec les enfants : instruments de musique, ateliers de poterie et de céramique, matériel de dessin, littérature spécialisée, etc. Le centre, flambant neuf, fait désormais la fierté des enfants, des parents ainsi que des spécialistes qui y travaillent.

Toutes les étapes prévues par le projet ont été bouclées à l'été 2010, mais les importantes économies réalisées sur certains postes du budget nous ont permis de donner à ce projet une prolongation immédiate : les comptes bouclés, il ne nous manquait en effet que 5'000.- SFr pour pouvoir acheter une voiture. Or un véhicule s'avérait extrêmement utile pour que les spécialistes du centre puissent se rendre dans les autres villes ou villages de la région, afin d'y prodiguer des soins et des conseils aux familles touchées par le handicap, mais ne pouvant pas se déplacer pour venir jusqu'à Mahachkala. La Fondation Pro Victimis nous accordé cette rallonge budgétaire et la voiture a donc été achetée au début de 2011, mettant un terme à ce projet.



**Inauguration du nouveau centre.
Photo : Ajshat Gamzaeva (26 mars 2010)**

Cela étant, nos partenaires souhaitent encore installer dans le centre des ateliers de polygraphie, dont le but serait de générer quelques revenus pour financer les activités du centre, tout en offrant à certains jeunes handicapés la possibilité d'acquérir des compétences techniques qui permettront leur réinsertion dans la société. Affaire à suivre, donc...

M. R. & Ch. I.

IIIb. PROJETS MONGOLIE

Suite du projet de ramassage scolaire pour enfants sourds-muets à Oulaan Baator et perspectives nouvelles



Tournée matinale de ramassage scolaire.
Photo : Giovanni Orlando

horticole existant à Oulaan Baator depuis 2005 afin de promouvoir le maraîchage et par là même une plus grande autonomie alimentaire en Mongolie. Un tel projet, bien que rompant avec le domaine du handicap jusqu'à aujourd'hui privilégié par l'UPAM, ne serait pas dépourvu – en sus d'un impact écologique certain – de larges implications sociales, puisqu'il serait prévu d'en faire bénéficier des familles défavorisées par une implication directe dans le processus, ce qui a par ailleurs toujours été le cas dans les projets développés par l'Association Projets Mongolie et qui reste un principe cher à l'UPAM. Le rapport d'activités 2011 fournira plus de détails sur cette potentielle extension des activités de l'UPAM à d'autres secteurs.

V.G.C. et G.O.

Ce projet a passé avec succès la phase d'« autonomisation ». En effet, les deux bus permettant d'assurer aux enfants sourds-muets d'Oulaan Baator un accès à un enseignement spécialisé sont bien entretenus et remplissent bien leur office ; les parents se cotisent pour financer les frais de carburant et l'école assume les charges salariales ainsi que les frais d'entretien des bus.

D'autre part, les contacts créés sous l'égide de l'Association Projets Mongolie, active sur le terrain depuis plusieurs années, laissent entrevoir la perspective d'un nouveau projet : il s'agirait d'essaimer un modèle de centre



Test de plantation de haricots à Oulaan Baator.
Photo : Giovanni Orlando

IIIc. PROJET BIRMANIE

Projet de reconstruction d'écoles en Birmanie

Valeur du projet (part 2009) : 45'486.- SFr

Donateurs : communes de Perly-Certoux, Collex-Bossy, Chêne-Bougeries, Fondation Comtesse Moira et dons privés.



En mai 2008, un violent cyclone a détruit des centaines de villages au Sud de la Birmanie. Le présent projet vise à reconstruire des écoles dans un certain nombre de ces villages.

En ravageant le delta de l'Irrawaddy en mai 2008, le cyclone « Nargis » a touché une zone très fertile de la Birmanie, d'où provenaient environ deux tiers de la production nationale de riz. Des centaines de villages ont été simplement balayés par les vents violents ; on a évalué les pertes humaines à environ 130'000 personnes ; 800'000 hectares de rizières ont été submergés et quelque 156'000 bovins ont péri.

L'aide internationale s'est immédiatement mobilisée. Après une courte période durant laquelle le gouvernement a interdit l'accès aux zones sinistrées (dans l'idée de récolter lui-même la manne humanitaire et de gérer à sa manière l'aide d'urgence), les ONGs ont assez vite eu accès au delta, et une aide de première nécessité a été massivement mise en place au cours des premiers mois.

L'UPAM a contribué modestement à ce mouvement : depuis quelques temps déjà, nous étions en contact avec une ONG birmane avec qui nous envisagions d'élaborer un projet. Les circonstances ont rendu cette perspective douloureusement actuelle, et nous avons



**Cérémonie d'inauguration de l'école de Lay Gwa Sai.
Photo : Ma Sandar (janvier 2011)**

entrepris, peu après le cyclone, une collecte de fonds qui nous a permis d'envoyer en Birmanie la somme de 26'286.- SFr. Cette somme a été répartie à parts à peu près égales entre une aide de première nécessité et une contribution ponctuelle à la reconstruction.

Pendant plusieurs mois, nos partenaires birmans (NOW Community Workgroup) se sont rendus sur place chaque fin de semaine, amenant avec eux des biens de première nécessité, et dressant un état des lieux de la situation dans les différentes parties du delta.

En novembre 2008, trois « projets pilotes » de reconstruction d'écoles ont pu démarrer sous la houlette et grâce à la générosité de notre responsable de projet, Diane Michel. L'inauguration des trois écoles a eu lieu en avril 2009.

Suite à l'excellent déroulement de ce « projet pilote », nous avons décidé de poursuivre sur cette voie, ce qui nous est apparu d'autant plus nécessaire que la quasi-totalité de l'aide internationale s'était retirée du pays. Il en va souvent ainsi au lendemain de catastrophes naturelles : on peut observer une mobilisation massive pendant quelques semaines au terme desquelles les ONGs internationales disparaissent aussi vite qu'elles étaient apparues. Dans une certaine

mesure, c'est dans la logique des choses ; mais nous avons voulu travailler dans une autre logique, et les estimations faites en 2009 et 2010 confirment qu'il reste encore plusieurs dizaines d'écoles à reconstruire dans les zones sinistrées.

Une recherche de fonds menée à l'hiver 2009-10 nous a permis de lancer la reconstruction de deux écoles, respectivement dans les villages de Lay Gwa Sai et de Bo Kone. Ces deux écoles ont été inaugurées à la fin de l'année 2010.



Cérémonie d'inauguration de l'école de Lay Gwa Sai.
Photo : Ma Sandar (janvier 2011)

L'une des deux écoles ayant été entièrement financée par la commune de Perly-Certoux, nous avons voulu établir un lien plus personnel entre cette école et celle de Perly-Certoux. Outre la documentation visuelle réunie tout au long des travaux et lors de la fête d'inauguration de l'école, nous avons également recueilli des dessins réalisés par les enfants birmans pour leurs camarades suisses. Nous avons rencontré à quelques reprises un groupe d'enseignants de l'école de Perly-Certoux pour envisager la façon dont ces divers documents pourraient permettre de sensibiliser les enfants

genevois aux différences culturelles et matérielles qui existent entre les deux pays. Une exposition devrait également permettre de présenter aux habitants de la commune la situation particulière de la Birmanie et la nature de nos projets de reconstruction d'écoles.

Il est d'ores et déjà à peu près assuré que nous ne nous en tiendrons pas à ces quatre écoles et que nous lancerons une nouvelle recherche de fonds pour permettre à d'autres villages d'avoir une école digne de ce nom – ce qui est d'autant plus important que, dans la plupart des villages, l'école est le seul bâtiment construit en dur, et donc le seul abri solide en cas d'intempéries.

Pour conclure, un dernier point mérite d'être posé clairement : le fait de mener un projet en Birmanie n'est pas sans soulever des interrogations ou des inquiétudes dans le milieu des ONGs occidentales. Personne n'ignore que le pays est dirigé par une junte militaire aux principes peu reluisants ; mais il est important de préciser que, après avoir essayé de s'approprier les fonds humanitaires dans un premier temps, le gouvernement central s'est rapidement désintéressée de ce qui se passait dans le delta. Les administrations locales, avec lesquelles nous traitons dans le cadre de ce projet, n'ont rien à voir avec le gouvernement militaire et dans le cas de notre projet, elles se sont toujours montrées très coopérantes, s'engageant à assurer le salaire des enseignants de la nouvelle école, offrant le terrain à construire, et parfois aussi des matériaux de construction.

Pas un centime de l'argent que nous avons versé en Birmanie n'a été prélevé par une quelconque instance gouvernementale, ni lors de notre versement de première urgence, ni lors des projets de reconstruction d'écoles.

Ch. I.

A. LISTE DES MEMBRES ACTIFS DE L'UPAM

Benoît Capt

Julien Chavaz

Salvatore Cristaldi (webmestre)

Véronique Gayte Cristaldi (archiviste)

Christophe Imperiali (président)

Stéphanie Lammar

Akiko Lanza

Nicolas Lanza

Diane Michel

David Neidhart (trésorier)

Giovanni Orlando

Mathilde Reichler

Cédric Waelchli

B. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

I Bilan en SFr.

1 Actif	2010	2009	2 Passif	2010	2009
Liquidités et titres			Passif transitoire		
Compte postal	31'520.95	69'587.15	Effets à payer, membres	0.00	216.81
Compte Deposito	10'530.15	10'530.15			
Actif transitoire			Ressources projets		
Produits à recevoir	0.00	50.00	Projet Mahachkala	-2'231.85	22'812.15
			Projet Birmanie	3'499.60	19'200.62
			Ressources propres		
			Ressources propres	41'025.55	36'848.17
Total Actif	42'293.30	80'167.30	Total passif	42'293.30	80'167.30

II Pertes et profits en SFr.

1 Charges	2010	2009	2 Produits	2010	2009
Projets			Produits propres		
Russie-Mahachkala	82'044.00	74'197.75	Cotisations et soutiens	4'614.40	3'325.00
Birmanie	22'251.00	5'009.80			
Mongolie	0.00	10'000.00	Ressources projets		
Charges propres			Russie-Mahachkala	57'000.00	74'187.85
Frais généraux	380.60	307.25	Birmanie	6'550.00	5'009.80
Charges site internet	180.00	180.00	Mongolie	0.00	7'988.00
Frais bancaires			Intérêts		
Compte postal	22.10	24.00	Compte postal	53.55	58.70
			Deposito	92.15	59.55
Impôt anticipé sur produits financiers			Total Produits		
Impôt	0.0	20.55	Total Produits	68'310.10	90'828.90
Total des charges	104'877.70	89'739.35			

C. STATUTS DE L'UPAM

Article I

L'Union Pour un Avenir Meilleur (ci-dessous «UPAM») est une organisation indépendante, apolitique et non religieuse à but non lucratif, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

Article II

Le siège de l'UPAM se situe à Genève.

Article III

Les organes de l'UPAM sont l'Assemblée Générale, le Comité et les vérificateurs des comptes.

Article IV

1. L'UPAM a pour but :

- d'informer et de sensibiliser la population sur des situations précaires dans le monde ;
- d'aider dans la mesure de ses capacités à remédier aux dites situations, en veillant toujours à ce que ses actions s'inscrivent dans la perspective d'un développement durable et d'une autonomisation des personnes soutenues.

2. L'UPAM travaille surtout à l'amélioration des conditions de l'enfant.

Article V

1. Les ressources de l'UPAM proviennent des récoltes de fonds, de dons éventuels, des dons des membres sympathisants, ainsi que des cotisations de tous ses membres actifs. Elles sont exclusivement et entièrement destinées à soutenir ses actions.
2. L'UPAM n'accorde de prêt ou d'avance que pour des projets ayant déjà trouvé un financement assuré. A défaut, une décision de l'Assemblée Générale est exigée.
3. L'Assemblée Générale décide du montant des cotisations qui doivent être versées au plus tard le 30 novembre de chaque année.

Article VI

1. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'UPAM. Elle possède tous les droits et les devoirs conformes aux buts de l'organisation et contrôle son bon fonctionnement.
2. Elle est composée des membres actifs, qui disposent du droit de vote. Les membres sympathisants peuvent y assister à titre d'observateurs.
3. L'Assemblée générale est convoquée normalement au moins six fois par an par le Comité.
4. Elle peut être convoquée extraordinairement par le Comité ou à la demande d'un cinquième (1/5) des membres actifs de l'UPAM.
5. Elle élit, chaque année, le Comité ainsi que les vérificateurs des comptes lors de l'Assemblée Générale statutaire.
6. Les décisions se prennent à la majorité absolue de 50% des votants.
7. Aucune décision ne peut être prise sur un objet sans que celui-ci ait été inscrit au préalable à l'ordre du jour.
8. Tout membre actif de l'UPAM est habilité à demander au président à ce qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour, au moins dix jours avant l'Assemblée Générale.
9. Le vote par procuration est admis.

Article VII

1. Le Comité forme la direction administrative de l'UPAM. Il est investi des fonctions liées aux affaires courantes.
2. Il est composé de trois membres actifs :
 - a. un président dont les tâches sont les suivantes :
 - rédiger l'ordre du jour compte tenu des propositions des membres actifs,
 - envoyer l'ordre du jour aux membres actifs une semaine au moins avant l'Assemblée Générale,
 - veiller au bon fonctionnement de l'Assemblée Générale,
 - rédiger les procès-verbaux.
 - b. un trésorier
 - c. un archiviste
3. Le Comité est élu chaque année lors de l'Assemblée Générale statutaire, à la majorité de 50% des votants.

Article VIII

1. Les vérificateurs des comptes sont au nombre de deux.
2. Ils sont chargés une fois par an de faire un rapport à l'Assemblée Générale sur la tenue des comptes.
3. Les vérificateurs des comptes sont élus chaque année lors de l'Assemblée Générale statutaire à la majorité absolue de 50% des votants.
4. Les comptes doivent être communiqués aux vérificateurs, chaque année, au plus tard le 15 mars ; l'Assemblée Générale statutaire se tiendra dans la première moitié d'avril.

Article IX

1. Toute personne motivée est habilitée à devenir membre actif de l'UPAM
2. L'Assemblée Générale se réserve le droit de refuser ou d'exclure un membre actif dont le comportement n'est pas compatible avec les buts poursuivis par l'organisation.

Article X

La dissolution de l'UPAM découle d'une décision de l'Assemblée Générale à la majorité qualifiée des deux tiers des membres actifs inscrits. En ce cas, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution d'intérêt public poursuivant un but analogue à celui de l'UPAM. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs ou aux membres actifs, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Article XI

1. Les membres du Comité sont les signataires des comptes de l'UPAM.
2. Toute personne habilitée par l'Assemblée Générale peut valablement engager l'UPAM.

Article XII

Un des objectifs subsidiaires de l'UPAM est la défense de ses membres actifs.

Article XIII

Toute modification apportée aux présents statuts doit être approuvée par l'Assemblée Générale Statutaire et entre en vigueur avec effet immédiat.

Genève, avril 2006

Bureau de l'UPAM:

29, Ch. du Curé-Desclouds
1226 Thônex

Genève – Suisse

Tél. : (+41) 22 348 49 02

e-mail : info@upam.org

www.upam.org



Responsable d'impression: C. Imperiali
Mise en page : S. Cristaldi

Illustration couverture : Exem
Logo : Herrmann – Dinh – Exem
